

ÉPOUX OU PÈREPrénoms David PascalNom DACHEUXNé le 3 mai 1972à 12 heures 40à CHAMPIGNY-SUR-MARNEde (1) Claudie Roger~~VAL DE MARNE~~~~VAL DE MARNE~~et de (1) Danièle JeannineRIVIEREExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 655le 04 OCT. 2007 (2)

MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré (4)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ÉPOUSE OU MÈREPrénoms Caroline PauletteJosephineNom CAUCHINée le 12 novembre 1970à 17 heures 30à Montreuil (Seine-Saint-Denis)de (1) Bernard LouisCAUCHIet de (1) Danielle LouiseMARIONExtrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 3078le 16 OCT 2007 (2)

MENTIONS MARGINALES (3)

..... à heures

le

L'officier de l'état civil

Sceau

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

SEDI 30700 UZÈS (0701) - Réf. 301046

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1062

le 15 septembre 2007

à 16 heures 15 minutes
est né(e) (1) **Marie, Sarah DACHEUX**

du sexe Féminin, à QUINCY-SOUS-SENAIS (91)
reconnu(e) (2) le 29 juin 2007 à
BRIE-COMTE-ROBERT (77)

par (3) **les père et mère**

Délivré conforme aux registres, le 27 SEP. 2007

L'officier de l'état civil

par délégation

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Inscries sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscries sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 206

le 20 Février 2010

à 11 heures 20

est né(e) (1) Julie Laura
DACHEUX

du sexe Féminin à QUINCY / le SEMART
reconnu(e) (2) le 4 décembre (Essonne)
2009 à la Gare de BRIE-
COMTE ROBERT (77)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le 23.02.2010

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures

est né(e) (1)

du sexe à

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.